



Direction de la communication  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 2 septembre 2013

# DOSSIER DE PRESSE

## RENTÉE SCOLAIRE 2013-2014



*(Classe de CE2, école Jules Ferry, Bayonne - 1958)*

En lui consacrant **11% du budget général**, la Ville de Bayonne poursuit sa politique volontariste en faveur de l'éducation. Outre les importants **travaux** entrepris sur les bâtiments et les espaces publics, la rentrée scolaire 2013-2014 sera marquée par l'organisation de la **réforme des rythmes scolaires**, la poursuite de la **sectorisation** mise en place l'an passé et par l'élaboration d'un **Projet Educatif De Territoire** (PEDT) ambitieux et cohérent.

La loi de refonte et d'orientation de l'école de la République, publiée au Journal Officiel du 9 juillet 2013, a conforté la Ville dans les actions qu'elle a toujours menées dans les établissements bayonnais pour l'élévation des niveaux scolaires et la disparition des inégalités : poursuite de l'éducation numérique, artistique et culturelle et désormais, avec la reconnaissance du PEDT, qui met la consultation locale au cœur de la concertation éducative.

Que ce soit en termes d'organisation du temps scolaire, de contenu des activités périscolaires, de leur encadrement ou de leur coût cette mise en place doit être faite par les mairies.

Conformément à la politique de la Ville de Bayonne, il est donné priorité à la concertation et au dialogue avec toutes les instances concernées : directeurs des écoles, inspection d'académie, parents d'élèves, personnels des écoles, éducateurs culturels et sportifs, représentants du monde associatif. Cette phase de concertation, au sein de groupes de travail, est essentielle pour une mise en œuvre cohérente de la réforme des rythmes scolaires. Elle a débuté au début de l'année 2013, elle se poursuivra dès le démarrage de cette rentrée pour apporter tous les éléments de réponses aux grandes décisions à arbitrer.

La Ville de Bayonne affirme sa volonté de jouer un rôle de ville éducatrice.

# SOMMAIRE

## **1. Une politique éducative globale, à la recherche d'une cohérence des espaces éducatifs : ..... p.4**

- 1.1. 2013/2014, l'année scolaire de la réflexion pour l'application de la réforme des rythmes scolaires
- 1.2. La volonté d'élaborer un projet éducatif territorial ambitieux et cohérent
- 1.3. La deuxième année de la sectorisation des écoles, après une première année d'application aux résultats encourageants
- 1.4. La poursuite du plan de rénovation du patrimoine scolaire
- 1.5. Des moyens conséquents au service de l'éducation
  - 1.5.1. La part de l'éducation dans le budget communal
  - 1.5.2. Le personnel municipal

## **2. Une politique éducative soucieuse de l'égalité des chances entre les enfants : ..... p.8**

- 2.1 La relance d'un plan école numérique pluriannuel, 2<sup>ème</sup> génération
- 2.2. La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous
  - Le Carnet de Route : une offre toujours diversifiée
  - L'opération Fortius : l'appropriation du patrimoine fortifié, en partenariat avec Pampelune
- 2.3. Le Projet de Réussite Educative (P.R.E.) : des résultats probants validés par une évaluation externe

## **3. L'égal accès aux services périscolaires, avec une tarification adaptée ..... p.12**

- 3.1 La restauration scolaire
- 3.2 Les garderies périscolaires
- 3.3 Les études surveillées
- 3.4 Les effectifs

Trois guides sont au téléchargement sur [www.bayonne.fr](http://www.bayonne.fr) :

- *Le guide de la petite enfance (0-6 ans)*
- *Le guide de l'enseignement en langue basque*
- *Le guide des activités éducatives et périscolaires destinées aux 2-16 ans et parents-Bayonne Rive droite et Rive gauche.*

# 1. UNE POLITIQUE EDUCATIVE GLOBALE, A LA RECHERCHE D'UNE COHERENCE DES ESPACES EDUCATIFS

## 1.1. 2013-2014, l'année scolaire de la réflexion pour l'application de la réforme des rythmes scolaires

La Ville a fait le choix (décision du Conseil Municipal du 28 mars 2013), de repousser à la rentrée 2014 la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. En effet, elle a souhaité prendre le temps pour s'approprier et partager les principes sur l'aménagement des temps de l'enfant, qui dépasse la question des rythmes scolaires unissant tous les temps, avant et après l'école.

La réforme des rythmes scolaires est "le" sujet dont tous les parents parlent en cette veille de rentrée et qui occulte les autres aspects de la réforme. Que ce soit en termes d'organisation du temps scolaire, de contenu des activités périscolaires, de leur encadrement ou de leur coût cette mise en place doit être faite par les mairies.

Conformément à la politique de la Ville de Bayonne, priorité est donnée à la concertation et au dialogue avec toutes les instances concernées : directeurs des écoles, inspection d'académie, parents d'élèves, personnels des écoles, éducateurs culturels et sportifs, représentants du monde associatif. Cette phase de concertation, au sein de groupes de travail, est essentielle pour une mise en œuvre cohérente de la réforme des rythmes scolaires. Elle a débuté début de l'année 2013, elle se poursuivra dès le début de cette rentrée pour apporter tous les éléments de réponses aux grandes décisions que la Ville devra arbitrer.

La réforme est possible si elle dépasse la seule question des rythmes de l'enfant pour conduire des changements profonds dans l'organisation de l'école primaire.

La réforme est possible si elle est concertée avec tous les acteurs éducatifs. A souligner la volonté de la ville de Bayonne d'une concertation avec les parents d'élèves, au niveau local.

La réforme est possible s'il y a une prise de conscience collective de l'importance d'un changement radical de l'ensemble de nos rythmes de vie dans le cadre d'un vrai projet de société.

La Ville va continuer dès septembre la démarche de réflexion et de concertation engagée en janvier 2013, en partenariat avec l'éducation nationale, les délégués de parents d'élèves, les acteurs éducatifs et les agents municipaux intervenant dans les écoles, les associations éducatives. L'objectif poursuivi est d'élaborer des scénarii d'organisation, sur la base des principes auxquelles la ville est attachée et des nouvelles dispositions posées par la loi :

### 1) Une vision globale du temps d'enfant

Avec le PEDT imposé par la loi de refondation de l'école, la reconnaissance d'un temps global éducatif que l'Education nationale n'est pas seule à prendre en charge, permettra de sortir du débat qui oppose les partenaires sur les limites des différents temps, scolaire, péri et extrascolaire, et sur la légitimité des communes à mettre en œuvre de véritables politiques éducatives concertées avec les différents acteurs éducatifs et notamment les parents.

On constate dès lors : des frontières qui s'effacent et laissent la place à un continuum éducatif partagé, concerté et nécessaire pour la réussite de tous, une réussite scolaire qui s'intègre dans la réussite éducative.

## 2) **Une journée scolaire raccourcie, mais un accueil d'une durée identique**

- ✓ une journée de 5 heures 15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; ½ journée de 3 heures le mercredi ou le samedi
- ✓ un accueil des enfants jusque 16 heures 30, soit une prise en charge des collectivités locales de ¾ d'heure en sus d'accueil périscolaire : cela nécessite une réorganisation des services municipaux
- ✓ une pause méridienne d'1 heure 30 minimum
- ✓ une semaine scolaire reposant sur 5 jours, avec 4 jours ½ de classe par semaine, avec mercredi ou samedi travaillé au choix des Collectivités Locales et 24 heures d'enseignement

## 3) **une année scolaire plus équilibrée**

- ✓ 180 jours de classe
- ✓ 36 semaines de cours
- ✓ 864 heures d'enseignement
- ✓ un cadencement effectif 7 semaines de classes/2 semaines de vacances
- ✓ pas de raccourcissement des vacances d'été.

## 4) **La nécessaire concertation des parents pour le choix du mercredi ou du samedi**

Si le mercredi est choisi et si l'on considère le temps de l'enfant et plus globalement le temps de la famille, la ville devra s'interroger nécessairement sur la mise en œuvre, ou non, d'une restauration et/ou d'un accueil/garderie. Une neuvième demi-journée de classe, c'est une cinquième journée de service pour les employés communaux, des charges d'électricité et de chauffage supplémentaires à financer. Pour le cas particulier de la restauration scolaire, subsistent parallèlement des questions pendantes : pour tous les enfants ? Pour essentiellement les enfants qui fréquentent les ALSH l'après-midi ? Dans ce cas, c'est l'ensemble d'une organisation qui est à revoir, ainsi qu'un budget complémentaire ; la part principale d'un repas étant prise en charge par la collectivité. La question de ce cinquième repas dépendra aussi de l'heure de fin de cours proposée aux familles.

Afin de trouver la réponse la plus pertinente possible à ces questions, la ville de Bayonne procèdera début octobre à une consultation des parents par le biais d'un questionnaire sous forme d'une enquête de besoin.

## **1.2. La volonté d'élaborer un projet éducatif territorial ambitieux et cohérent**

Travailler à la construction d'un Projet Educatif Global (PEG) semble, à ce stade, un bon outil pour favoriser les coopérations et réfléchir à un vrai projet de société. Car c'est bien de cela dont il s'agit : dépasser la simple réflexion sur le réaménagement des rythmes scolaires pour réfléchir à un vrai projet qui contribuera à réduire les inégalités, harmoniser les rythmes de vie des enfants à l'école, dans sa famille, dans sa ville.

Cette démarche de PEG qui existe dans certaines villes aujourd'hui, semble être un vrai levier qui réunit l'ensemble des partenaires de l'école autour d'objectifs partagés, qui permettra la mise en place des différentes mesures préconisées, en sachant prendre en compte les compétences de chacun et en coordonnant les actions menées.

Mises en place au sein des territoires, les actions épousent les contours de la vie locale, des familles, des enseignants, etc. Cette démarche s'avère fondamentale, car l'aménagement des rythmes est étroitement lié à la qualité de vie et de l'éducation sur les territoires.

La signature d'un tel projet, véritable pacte éducatif que la loi attend sous l'appellation du PEDT, pourra sceller les engagements de tous les partenaires de l'école, pour la réussite de l'enfant dans le cadre du projet éducatif global.

Le PEG, réunissant l'ensemble des partenaires de l'école autour d'objectifs partagés, permettra et facilitera la mise en place des différentes mesures préconisées, en prenant en compte les compétences de chacun et en coordonnant les actions menées.

### **1.3. La deuxième année de la sectorisation des écoles, après une première année d'application aux résultats encourageants**

La Ville de Bayonne, soucieuse de préserver la mixité sociale et de maintenir la stabilité des effectifs dans les écoles publiques bayonnaises, a mis en place la sectorisation dès l'année scolaire 2012/2013.

Dès cette première année d'application, les résultats ont été encourageants. Sur 119 demandes de dérogations hors secteurs sur Bayonne, 89 accords ont été donnés par la Commission de dérogations scolaires (\*), dont 28 tolérances pour des passages de grande section de maternelle au CP. Les autres motifs à l'origine des accords ont pour origine des contraintes de garde d'enfants, des déménagements prévus et justifiés ou encore le lieu de travail des parents.

Seules 136 demandes de dérogations de secteurs ont été enregistrées par le service municipal de la vie scolaire, pour cette rentrée de septembre.

Pour la présente rentrée, la balance des enfants entrants/sortants hors commune est restée stable :

- 98 Bayonnais scolarisés hors de Bayonne
- 104 non-Bayonnais scolarisés à Bayonne.

(\* ) Commission composée des élus municipaux, de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, des parents d'élèves et des services de l'éducation)

### **La carte scolaire**

L'Inspecteur d'Académie a annoncé l'ouverture d'un poste à l'école élémentaire Maurice Ohana et d'un demi-poste provisoire à l'école élémentaire Charles Malégarie. En revanche, un poste devrait être fermé à l'école maternelle Jean Cavallès, sous réserve de vérification à la rentrée du nombre effectif d'enfants présents. Le solde est positif d'un demi-poste.

### **1.4. La poursuite du plan de rénovation du patrimoine scolaire**

La Ville a consenti un effort très important en 2013 pour la remise en état des écoles et la création d'une cyberbase à l'école Malégarie. La part consacrée au budget de la Ville en matière d'investissement dans les écoles est passée de 2,9 % en 2012 à 8 % en 2013.

Patrimoine : 1 567 500 € avec de gros chantiers tels que :

- Elémentaire Jules Ferry  
(enduits et peintures des façades, désenfumage des 4 cages d'escalier) 335 000 €
- Elémentaire Charles Malégarie  
(désamiantage – création d'une cyberbase) 210 000 €

|   |           |
|---|-----------|
| - Maternelle et élémentaire Aristide Briand<br>(couverture, remplacement sol salle de jeux, désamiantage) | 396 000 € |
| - Elémentaire Maurice Ohana<br>(peinture des façades)   | 180 000 € |
| - Maternelle Brana<br>(étanchéité toit terrasse)  | 60 000 €  |

Ainsi que divers travaux de peinture, réfection de sols, mises aux normes handicapés dans 13 autres écoles.

Espaces Publics : 106 000 €

- réfection du sol de la cour de l'élémentaire J.P. Brana
- entrée du groupe scolaire Jean Cavailles avec accessibilité handicapé
- enrobé école élémentaire Maurice Ohana.
- autres

## **1.5. Des moyens conséquents au service de l'éducation**

### **1.5.1 La part de l'éducation dans le budget communal**

Le fonctionnement représente 6,8 M€, soit **11 %** des dépenses communales qui correspondent à la gestion des 26 écoles publiques communales (maternelles, élémentaires) et au coût de l'accueil des enfants et des activités qui leur sont proposées hors temps scolaire. La restauration scolaire représente à elle seule pour la Ville un coût de 2,3 M€. L'investissement est de 1,86 M€, soit **8 %** des dépenses communales.

### **1.5.2 Le personnel municipal**

Le personnel des écoles se compose de 117 agents municipaux et d'une quarantaine de personnels extérieurs qui interviennent chaque jour dans les 27 écoles publiques de la ville auprès des enseignants (ATSEM) mais aussi en cantine, garderie et pour l'entretien des locaux. Il s'agit d'un personnel qualifié titulaire du CAP petite enfance ou du BAFA.

Ce personnel suit régulièrement des formations en matière de :

- pédagogie de l'enfant
- hygiène et sécurité
- langue basque
- langue des signes

13 personnes gèrent les aspects administratifs, financiers, logistiques, techniques et le volet ressources humaines du service, chaque jour, à la Direction de l'Education.

## **2. UNE POLITIQUE EDUCATIVE SOUCIEUSE DE L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES ENFANTS**

### **2.1 – La relance d'un plan école numérique pluriannuel d'équipement multimédia**

L'année scolaire 2012-2013 a été mise à profit pour remplacer l'ensemble des postes fixes de direction par des ordinateurs portables d'une part et structurer le projet du deuxième plan école numérique 2013-2016 d'autre part.

Ce projet s'est inspiré des préconisations issues de l'analyse des besoins numériques des écoles réalisée auprès de l'ensemble des enseignants des écoles publiques de Bayonne fin 2012, ainsi que des conclusions de l'audit des équipements et infrastructures restitué en mai 2013.

Il intègre deux schémas d'équipements (respectivement pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires) assortis d'objectifs de planification, sur la base d'un socle commun et d'un mode « option » pour le matériel traditionnel (poste informatique, imprimante couleur, rétroprojecteurs, ...) et d'un mode « appel à projets » pour des solutions plus innovantes (tableau blanc interactif,...).

L'ambition est de développer une programmation rationnelle et concertée, qui privilégie dans l'immédiat, prioritairement l'équipement des écoles maternelles et à long terme, la meilleure adéquation aux besoins pédagogiques des enseignants et ce, au bénéfice de l'ensemble des élèves.

#### Le déploiement d'un espace cyber-base dans l'école élémentaire Charles Malégarie

Deux espaces cyber-base existent déjà à Bayonne (BIJ et ESCM) et fonctionnent avec succès. Dans le prolongement de cette dynamique, la ville souhaite déployer un nouvel espace cyber-base dans le quartier des Hauts de Bayonne, tourné vers l'image et les arts visuels au sein du groupe scolaire Charles Malégarie, implanté au pied des immeubles des résidences Breuer.

La mise en œuvre volontariste et concertée d'un tel projet doit inévitablement s'accompagner d'une restructuration des locaux de cet établissement, afin d'en faire résolument un lieu ouvert à tous, un lieu ouvert sur son quartier, sur la ville.

L'enjeu est ici de créer un lieu numérique de qualité, dans la continuité de l'impulsion donnée à Bayonne pour le développement des usages de l'informatique à l'école ; un lieu potentiellement fréquenté par l'ensemble de la communauté éducative de l'école : les élèves, les parents, les enseignants.

Le lieu a aussi vocation à accueillir et accompagner dans l'appropriation des nouvelles technologies, hors temps scolaire, tous les publics et en priorité les familles et les jeunes pour du soutien scolaire.

Il permet à l'école de devenir un lieu d'ouverture, un carrefour d'échange et de transmission des savoirs.



L'espace se compose d'une pièce située en rez-de-jardin et sera équipé de 15 ordinateurs pour le public et de 2 postes animateurs.

Il sera animé par 1 animateur multimédia rattaché au réseau des cyber-bases.

Le montant total prévisionnel des dépenses nécessaires à l'ouverture de l'espace cyber-base dans l'école (hors travaux préalables d'aménagement des lieux destinés à accueillir l'espace cyber-base) est fixé à 100 220.37 €.

Ce projet a été retenu par la Caisse des Dépôts et Consignation qui l'accompagne financièrement à hauteur de 50.000€.

## **2.2 – La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous**

### **- Le développement du dispositif Carnet de route**

Ce dispositif connaît un succès constant auprès des enseignants depuis sa création en 2003. Par exemple, les nouveautés 2012/2013 comme les ateliers proposés par le service des espaces verts avec l'ouverture du jardin botanique ont été très demandés, de même que les visites organisées par les guides conférenciers en partenariat avec les animateurs de la plaine d'Ansoy sur le thème de « La nature en ville ».

De nouvelles propositions seront faites pour l'année scolaire 2013/2014, toujours avec la volonté de permettre à chaque enfant scolarisé dans les écoles bayonnaises de partir à la découverte des richesses de sa ville (parcours thématiques, nouvelle proposition de la Régie des eaux, nouveaux ateliers au jardin botanique...) et de s'approprier son patrimoine.

### **- L'opération Fortius : l'appropriation du patrimoine fortifié**

Le projet FORTIUS a pour objet de valoriser sur les plans touristique et culturel le patrimoine fortifié de Pampelune et de Bayonne. Ce projet est aussi l'occasion pour les 2 villes de valoriser leur ensemble fortifié par la mise en œuvre d'actions de médiation auprès du jeune public.

Ainsi, tout au long de l'année scolaire 2012/2013 des échanges scolaires ont été mis en places, échanges qui se poursuivront en 2013/2014.

Ces échanges permettent aux élèves des écoles élémentaires, de part et d'autre de la frontière, de mieux comprendre l'histoire et l'évolution de l'architecture militaire par le biais de visites guidées proposées par les guides conférenciers des deux villes.

Plus d'une centaine d'élèves bayonnais sont ainsi partis à la découverte de l'architecture et de l'histoire de Pampelune au cours de l'année 2012/2013.

## **2.3 – Le projet de Réussite Educative (P.R.E.) : des résultats positifs validés par une évaluation externe**

Pour rappel, l'objectif du PRE de Bayonne est d'aider les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans à s'épanouir dans tous les domaines de leur vie: scolarité, loisirs, sport et culture, santé ... par un soutien individualisé. Ce projet concerne les familles d'enfants de 2 à 16 ans habitant Bayonne rive droite ou scolarisés dans des établissements scolaires du réseau de Réussite Scolaire, rencontrant des difficultés pouvant avoir des conséquences néfastes pour leur éducation, et qui ont besoin d'un coup de pouce dans le domaine éducatif. Une centaine d'enfants est ainsi suivie chaque année, en lien avec les partenaires socioéducatifs du territoire.

En 2012-2013, la Ville de Bayonne a souhaité être accompagnée par un cabinet extérieur pour l'évaluation du Projet de Réussite Educative (PRE), après 5 ans d'existence. La démarche évaluative avait pour principal objectif d'analyser par delà les réalisations, les effets produits par le PRE en vue d'en adapter les actions au regard des besoins des enfants et de leurs familles.

Ainsi, depuis le lancement du dispositif PRE en 2007, 359 enfants et jeunes ont fait l'objet d'un suivi spécialisé. Leur nombre est en constante augmentation (trois fois plus de jeunes inscrits en 2011 qu'en 2007).

Avec une bonne répartition par genre, ce sont néanmoins les garçons (58% au total) en élémentaire qui sont majoritairement inscrits dans un parcours de réussite éducative. En adéquation avec le profil des effectifs scolaires, les filles sont quant à elles, plus représentées chez les 2-6 ans en maternelle et chez les 11-16 ans au collège.

Malgré un léger fléchissement entre 2009-2010 et 2010-2011, la part des adolescents est en forte progression (presque 30 fois plus de collégiens en 2011 qu'en 2007).

Les enfants et les jeunes se sont vu proposer une large palette d'actions individuelles et collectives, selon les domaines de difficultés rencontrées, que se soit dans le champ scolaire, éducatif, social, culturel, sportif et/ou sanitaire.

Les principaux résultats et effets du PRE en regard des trois impacts prioritaires :

### *1. Une démarche partenariale au service de parcours individualisés (2-16 ans)*

Les effets du PRE sur le travail en réseau et la conduite d'un projet en partenariat sont évidents. Dans le cadre des différentes instances de pilotage, de coordination et d'animation du PRE, les professionnels estiment très majoritairement (75,6%) que le dispositif a contribué à élargir leur réseau. Une large majorité estime également (70,7%), qu'il a fait l'objet d'un pilotage concerté et qu'il a contribué à développer la qualité du partenariat.

### *2. Un accompagnement global des enfants et adolescents en situation de fragilité*

Tout autant les parents que les opérateurs et partenaires estiment que le PRE permet d'accompagner globalement les enfants en situation de fragilité.

Pour les opérateurs, il contribue avant tout à améliorer la situation des enfants et des jeunes du point de vue des apprentissages scolaires (pour 82,9%), et dans l'accès à la culture et aux sports (80,4%).

Pour les parents, c'est davantage du point de vue de leur socialisation (76,5%), de leurs apprentissages scolaires (70,6%), et au sein de la famille (70,6%), que le PRE a eu des effets positifs.

Du point de vue des enseignants, et ce de manière unanime (100%), le PRE contribue à la réussite scolaire des enfants et adolescents, via des actions de soutien et d'accompagnement scolaire ayant bénéficié depuis 2007 à 125 élèves.

### *3. Une implication des parents dans la réussite éducative de leur(s) enfant(s)*

De manière générale, les résultats de l'évaluation font ressortir sur Bayonne, l'existence de démarches de qualité en ce qui concerne l'implication des parents autour des parcours des enfants.

Ainsi à Bayonne, les parents sont considérés comme des acteurs légitimes et sont systématiquement associés au parcours des enfants, mais de façon différenciée selon les niveaux d'association.

De manière partagée, les parents comme les opérateurs et partenaires estiment que le PRE a contribué à l'amélioration des relations intrafamiliales (respectivement pour 70,6 et 60,9% d'entre eux).

### **3. L'EGAL ACCES AUX SERVICES PERISCOLAIRES, AVEC UNE TARIFICATION ADAPTEE**

La Ville, attentive aux attentes des familles a, l'an passé, engagé une réflexion sur la tarification du service municipal de restauration scolaire, dans le souci d'améliorer encore ce service.

La réflexion de la Ville, qui intervient dans la dynamique d'optimisation en continu du service de restauration scolaire, porte sur les points suivants :

- Le renforcement de l'encadrement du service par le personnel municipal, pour atteindre à des taux comparables à ceux attendus dans la norme AFNOR s'appliquant en la matière ;
- La remise aux normes des offices des réfectoires scolaires, avec une dépense moyenne de 150 000 € par site ;
- L'amélioration de la qualité des repas avec une attention particulière portée par la collectivité à la composition de ceux-ci et notamment l'origine des produits utilisés, et l'introduction du bio, aujourd'hui à 27%, donc bien au-delà des attendus du Grenelle de l'Environnement ;
- Le passage à la post-facturation du service aux familles, en abandonnant l'ancien système du prépaiement avec l'achat de tickets en Mairie, dans une volonté d'apporter plus de souplesse aux familles ;
- Le développement de la proposition de moyens de paiements diversifiés avec la montée en charge du prélèvement automatique et, dans une moindre mesure, le paiement dématérialisé via l'Espace Famille ;
- La recherche d'une meilleure anticipation des commandes de repas avec la mise en place à la rentrée dernière de la réservation des repas via l'Espace Famille, en tenant compte des demandes d'amélioration et de souplesse émises par les parents.

#### **3.1 La restauration scolaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la tarification de ce service a fait l'objet d'une refonte afin d'alléger la charge financière des familles utilisatrices. En moyenne de 15 %, cette baisse peut atteindre 25 % pour les familles des classes dites moyennes.

Le tarif du repas s'échelonne de 0,39 € à 4,81 €.

Pour information, la moyenne des repas servis durant l'année scolaire 2012 s'est élevée à 2139 repas/jour.

Durant la pause méridienne, la Ville organise dans les écoles publiques des animations gratuites, telles que jeux d'échecs, jeux de société, cirque, photo... dans le cadre de l'opération « Entre fourchette et couteau ».

## 3.2 Les garderies périscolaires

Diverses activités sont proposées tout au long de l'année par des animatrices qualifiées (CAP petite enfance, BAFA) aux enfants (activités manuelles, jeux) à partir d'un projet pédagogique mis en place sur l'ensemble des écoles publiques bayonnaises.

Les accueils périscolaires fonctionnent le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Le tarif horaire s'échelonne de 0,10 € à 0,66 €.

## 3.3 Les études surveillées

Il s'agit d'un service gratuit pour les familles des enfants fréquentant l'école élémentaire. Le coût financier (paiement des enseignants qui assurent les études) est pris en charge par la Ville.

## 3.4 Les effectifs

Les effectifs de l'année scolaire 2012-2013 étaient de **4 115** élèves dans l'enseignement primaire bayonnais. Ils seront sensiblement identiques cette année.

Ils s'établissaient ainsi :

- 26 écoles maternelles et élémentaires publiques : **2 494** élèves
- 9 groupes scolaires privés y compris 2 ikastola : **1 621** élèves

516 élèves au total recevaient l'an passé un enseignement en langue basque, 312 dans les écoles publiques et 204 dans les ikastola.

*Plus d'informations auprès du service Communication : [c.jomier@bayonne.fr](mailto:c.jomier@bayonne.fr), 05 59 46 63 01*